



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet SSC PLAN D'ACHAT DES DÉTENU	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-198955/A	Date 2019-01-21
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-19-3038955	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HN-467-76232
File No. - N° de dossier hn467.21120-198955	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-02-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dubé, Robert	Buyer Id - Id de l'acheteur hn467
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-1526 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA 340 LAURIER AVE W. OTTAWA Ontario K2A0P9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Demande de renseignements (DDR)

concernant

LE PLAN D'ACHAT DES DÉTENUS

pour

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

NOTA :

Le présent document n'est pas une demande de proposition.

Le Canada sollicite les commentaires de l'industrie en ce qui concerne le plan d'achat des détenus du Service Correctionnel du Canada.

Table des matières

1. But et nature de la demande de renseignements (DDR).....	3
2. Objectifs de la DDR	3
3. Contexte.....	4
4. Exigences relatives à la sécurité et clause de sécurité du contrat subséquent.....	4
5. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales.....	4
6. Échéancier	5
7. Remarques importantes à l'intention des répondants et exigences relatives aux présentations	5
7.1 Demandes de renseignements	5
7.2 Mode de présentation des réponses	5
7.3. Communication des réponses.....	6
7.4 Nature des réponses demandées	6
8. Traitement des réponses et des rencontres individuelles à venir (au besoin)	6
9. Date de clôture de la DDR.....	7
ANNEXE A – Énoncé des travaux (EDT) et questions à l'industrie.....	8

1. But et nature de la demande de renseignements (DDR)

Au nom du ministère du Service correctionnel du Canada (SCC), Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) invite l'industrie à lui faire part de commentaires sur la formulation et la mise en œuvre pour normaliser son processus d'achat d'articles par les détenus et uniformiser les types de biens personnels qu'ils peuvent se procurer.

Le Canada examinera les renseignements recueillis dans le cadre des consultations avec l'industrie et décidera des mesures à prendre qui pourraient comprendre une partie ou la totalité des commentaires de l'industrie.

La présente DDR ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de proposition (DP). Elle ne donnera pas lieu à la conclusion d'un accord ou d'un contrat. La présente DDR ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada (Canada) et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être facturé au Canada. La présente DDR ne doit pas être considérée comme un engagement à lancer une demande de soumissions subséquente ou à attribuer un marché pour les travaux décrits dans les présentes.

Même si les renseignements recueillis peuvent être fournis sous la forme d'information commerciale confidentielle (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut les utiliser dans le cadre de la rédaction des spécifications relatives au rendement (qui peuvent faire l'objet de modifications) et de la planification budgétaire.

Les répondants sont invités à indiquer, dans l'information fournie au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial au sujet d'un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

La participation à la présente DDR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente demande de renseignements ne servira pas à établir une liste restreinte de fournisseurs éventuels pour des travaux à venir. De plus, la participation à la présente DDR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à la présente DDR.

La date de clôture indiquée dans les présentes n'est pas la date limite pour présenter des commentaires ou des idées. C'est donc dire que l'industrie pourra s'exprimer jusqu'à ce que la demande de soumissions soit publiée (le cas échéant).

2. Objectifs de la DDR

Le GC cherche une solution pour le SCC souhaite normaliser son processus d'achat d'articles par les détenus et uniformiser les types de biens personnels qu'ils peuvent se procurer. Ce projet vise à accroître les économies et la sécurité en établissement. Le SCC a dressé une liste d'articles que pourront acheter les détenus.

Une liste de questions est fournie à l'appendice B de l'annexe A. Prenez note que les renseignements qui sont demandés le sont à titre indicatif seulement, et qu'ils permettront à SPAC de définir clairement les exigences relatives aux services requis et d'obtenir de plus amples renseignements aux fins d'élaboration des critères d'évaluation des soumissions.

3. Contexte

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du gouvernement fédéral faisant partie du portefeuille de la Sécurité publique, qui comprend aussi la Gendarmerie royale du Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité.

Le SCC est chargé de l'administration des peines imposées par les tribunaux aux délinquants condamnés à un emprisonnement de deux ans et plus, y compris de la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Chaque jour, pendant l'exercice 2016 2017, le SCC a été responsable en moyenne de 22 882 délinquants, soit 8 572 délinquants sous surveillance dans la collectivité et 14 310 délinquants incarcérés (y compris ceux en détention temporaire). Le SCC est responsable de la gestion de 43 établissements (six établissements à sécurité maximale, neuf établissements à sécurité moyenne, cinq établissements à sécurité minimale, 12 établissements à niveaux de sécurité multiples et 11 établissements regroupés), de 91 bureaux de libération conditionnelle et bureaux secondaires et de 15 centres correctionnels communautaires. Il gère également quatre pavillons de ressourcement (comptés parmi les 43 établissements) et travaille en étroite collaboration avec les collectivités autochtones afin de gérer cinq pavillons de ressourcement visés à l'article 81 de la LSCMLC pour favoriser un environnement de guérison traditionnel propice à la réinsertion sociale des délinquants autochtones dans leur collectivité.

Les conditions opérationnelles du SCC sont uniques en raison de la diversité des endroits où sont situés les établissements, des conditions météorologiques auxquelles les établissements font face et des techniques de construction des établissements correctionnels. Le maintien de la sécurité nationale et de la sécurité, tant du personnel que des délinquants, constitue l'engagement du SCC envers le gouvernement et le public.

4. Exigences relatives à la sécurité et clause de sécurité du contrat subséquent

Ce besoin et le contrat subséquent ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

5. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur une demande de proposition :

- a) Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- b) Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- c) Accords sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC);
- d) Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG);
- e) Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC);
- f) Accord de libre-échange Canada-Colombie;
- g) Accord de libre-échange Canada-Panama;
- h) Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP);
- i) Accord de libre-échange Canada-Honduras;
- j) Accord de libre-échange Canada-Corée; et
- k) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE);

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

6. Échéancier

Pour la présentation des réponses, se reporter au calendrier suivant :

- Demande de renseignements (DDR)
- Séances individuelles (au besoin)
- Publication de la demande de proposition
- Évaluation des soumissions
- Attribution du contrat

7. Remarques importantes à l'intention des répondants et exigences relatives aux présentations

7.1 Demandes de renseignements

Les répondants intéressés doivent présenter leurs réponses et leurs demandes de renseignements, **par voie électronique** à l'autorité contractante de SPAC indiquée ci-dessous :

Nom : **Robert (Bob) Dubé**
Titre : **Spécialiste de l'approvisionnement**

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers (DTPLEP)

Téléphone : **613-296-1526**
Télécopieur : **613-843-7620**
Courriel : robert.dube@tpsgc-pwgsc.gc.ca

7.2 Mode de présentation des réponses

- Page couverture** : Si la réponse comporte plusieurs documents, les répondants sont priés d'indiquer sur la page couverture de chaque document le titre de la réponse, le numéro de l'appel d'offres, le numéro du document et le nom officiel complet du répondant. Les répondants doivent fournir les coordonnées d'une personne-ressource dans leur réponse.
- Page titre** : La première page de chaque document de la réponse, après la page couverture, devrait être la page titre et contenir :
 - i. le titre de la réponse du répondant et le numéro du document;
 - ii. le nom et l'adresse du répondant;
 - iii. le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant;
 - iv. la date;
 - v. le numéro de la DDR.
- Système de numérotation** : Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation correspondant à celui de la présente demande de renseignements. Dans leur

réponse, les répondants doivent fournir la référence pour tout renvoi à des documents descriptifs, à des manuels techniques et à des brochures.

- d) **Langue des réponses** : Les réponses peuvent être formulées en français ou en anglais, au choix du répondant.
- e) **Paramètres de réponse** : Il convient de rappeler aux répondants qu'il s'agit d'une DDR et non d'une demande de proposition (DP). Ainsi, ils devraient se sentir à l'aise de faire part de leurs commentaires, de leurs préoccupations et de leurs recommandations en plus de leurs réponses, s'il y a lieu, sur la manière dont les exigences ou les objectifs décrits dans cette DDR pourraient être respectés. Ils sont également invités à commenter le contenu, la forme ou le plan de tous documents préliminaires joints à la présente DDR. Les répondants doivent expliquer toutes les hypothèses qu'ils formulent dans leurs réponses. SPAC se réserve le droit de demander des éclaircissements à un répondant concernant les renseignements fournis en réponse à la présente demande de renseignements, que ce soit par téléphone, par écrit ou en personne.
- f) **Confidentialité de la réponse** : Les répondants sont priés de bien indiquer quels éléments de leur réponse sont exclusifs. La réponse de chaque répondant demeurera confidentielle. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où SPAC considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. SPAC peut réviser les questions ou demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre que les réponses soient communiquées à toutes les parties intéressées.

Il n'y a aucune limite quant au nombre de pages que peuvent compter les réponses. Les répondants sont priés de répondre à toutes les questions posées à l'appendice B de l'annexe A.

7.3. Communication des réponses

- a) **Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition** : Les réponses doivent être transmises par voie électronique à l'autorité contractante désignée à la section 7.1.
- b) **Responsabilité en ce qui a trait à la réception des réponses dans les délais prescrits** : Il incombe à chaque répondant de voir à ce que sa réponse soit envoyée dans les délais prescrits à l'autorité contractante indiquée à la section 7.1.

7.4 Nature des réponses demandées

Les répondants sont invités à émettre leurs commentaires, faire part de leurs préoccupations et, le cas échéant, formuler des recommandations sur la façon de répondre aux exigences ou d'atteindre les objectifs décrits dans la cette DDR. Ils sont également invités à commenter le contenu, la forme ou le plan de tous documents préliminaires joints à la présente DDR. Les répondants doivent expliquer les hypothèses qu'ils avancent dans leurs réponses.

8. Traitement des réponses et des rencontres individuelles à venir (au besoin)

- a) **Utilisation des réponses** : Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation formelle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'acquisition ou tout document préliminaire joint à la présente DDR. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR. Le Canada peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DDR.
- b) **Équipe d'examen** : Une équipe d'examen constituée de représentants du client et de SPAC examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit de faire appel à des experts-conseils indépendants, ou à des employés du gouvernement, s'il le juge nécessaire, pour évaluer toute

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

réponse. Les réponses ne seront pas nécessairement examinées par l'ensemble des membres de l'équipe d'examen.

- c) Activité de suivi :** Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants afin de leur poser des questions supplémentaires ou de leur demander des précisions sur tout aspect d'une réponse. De plus, SPAC se réserve le droit de demander une réunion individuelle avec tout répondant. Pendant cette réunion, les répondants devront d'abord présenter un exposé général, puis répondre aux questions de SPAC. Ce dernier se réserve le droit d'établir l'ordre du jour et le nombre de participants, et de déterminer la date, l'heure et la durée de ces réunions individuelles. Veuillez noter que des exposés marketing ne doivent pas être présentés à ces réunions. La participation des répondants aux réunions individuelles n'est **pas obligatoire** dans le cadre de la présente DDR et rien n'empêchera les fournisseurs qui n'y participent pas de participer à toute éventuelle DP finale découlant de ce processus. Toutes les réunions seront confidentielles. Le Canada ne remboursera pas les dépenses que les répondants engageront dans le cadre de toute activité de suivi.

9. Date de clôture de la DDR

Les réponses à la présente DDR doivent parvenir à l'autorité contractante de SPAC indiquée ci-dessus, au plus tard, le **19 février 2019**.

Toute modification apportée à la présente DDR sera affichée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site <https://achatsetventes.gc.ca/pour-le-gouvernement> pour vérifier s'il y a des changements, le cas échéant.

ANNEXE A – Énoncé des travaux (EDT) et questions à l'industrie

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

PLAN D'ACHAT DES DÉTENUS

ÉBAUCHE DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Contexte :

Vue d'ensemble du Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du gouvernement fédéral faisant partie du portefeuille de la Sécurité publique, qui comprend aussi la Gendarmerie royale du Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité.

Le SCC est chargé de l'administration des peines imposées par les tribunaux aux délinquants condamnés à un emprisonnement de deux ans et plus, y compris de la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Chaque jour, pendant l'exercice 2016-2017, le SCC a été responsable en moyenne de 22 882 délinquants, soit 8 572 délinquants sous surveillance dans la collectivité et 14 310 délinquants incarcérés (y compris ceux en détention temporaire). Le SCC est responsable de la gestion de 43 établissements (six établissements à sécurité maximale, neuf établissements à sécurité moyenne, cinq établissements à sécurité minimale, 12 établissements à niveaux de sécurité multiples et 11 établissements regroupés), de 91 bureaux de libération conditionnelle et bureaux secondaires et de 15 centres correctionnels communautaires. Il gère également quatre pavillons de ressourcement (comptés parmi les 43 établissements) et travaille en étroite collaboration avec les collectivités autochtones afin de gérer cinq pavillons de ressourcement visés à l'article 81 de la LSCMLC pour favoriser un environnement de guérison traditionnel propice à la réinsertion sociale des délinquants autochtones dans leur collectivité.

Les conditions opérationnelles du SCC sont uniques en raison de la diversité des endroits où sont situés les établissements, des conditions météorologiques auxquelles les établissements font face et des techniques de construction des établissements correctionnels. Le maintien de la sécurité nationale et de la sécurité, tant du personnel que des délinquants, constitue l'engagement du SCC envers le gouvernement et le public.

2. Pratiques d'achat pour les détenus :

Au moment de leur arrivée dans un établissement, les détenus se voient offrir des objets de première nécessité et peuvent également se faire envoyer, de l'extérieur, des objets personnels au début de leur peine pendant une période définie. Par la suite, les détenus peuvent acheter des denrées périssables, des articles de toilette et d'autres articles divers à la cantine de l'établissement. Tous les autres achats doivent être effectués à partir du catalogue du fournisseur national. Tous les articles de catalogue sont autorisés et approuvés par l'administration centrale. Le directeur de l'établissement/du district peut, au besoin, imposer des restrictions, y compris en ce qui concerne les articles inclus dans les listes nationales, afin de ne pas compromettre la sécurité de l'établissement ou la sécurité et la santé des personnes et de respecter les exigences en matière de protection contre les incendies. Les détenus paient au complet leurs achats et la valeur de leurs biens personnels ne peut excéder 1 500 \$.

Les détenus achètent divers articles au cours de leur peine et dépensent le plus pour des appareils électroniques et d'autres objets connexes, puis pour des vêtements et des chaussures. Ils doivent en général porter les vêtements prescrits par l'établissement pendant les heures de travail et de participation

aux programmes, mais ils sont autorisés à porter leurs propres vêtements le soir et les fins de semaine. Les détenues, les détenus de sexe masculin à sécurité minimale et les détenus dans les pavillons de ressourcement autochtones sont autorisés à porter leurs propres vêtements toute la journée, tous les jours.

Au cours de l'exercice 2017-2018, les détenus ont dépensé plus de 1,5 million de dollars pour acheter des biens personnels. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage d'achats (en dollars) selon la catégorie de biens au cours de la même période d'un an.

Ventilation des achats selon la valeur en dollars	Ventilation du pourcentage de ventes selon la valeur en dollars par catégorie et région					
	Pourcentage	ONT	QUÉ	PRA	PAC	ATL
Vêtements, chaussures et accessoires (Hommes Grand et Haut)	0.79%	21%	21%	32%	23%	2%
Appareils électroniques et connexes	47.85%	10%	52%	21%	14%	3%
Divertissements	5.49%	16%	17%	36%	27%	3%
Santé et Personnels	4.18%	45%	30%	60%	52%	14%
Artisanat	0.52%	50%	37%	82%	67%	15%
Maternité	0.04%	14%	0%	57%	29%	0%
Produits de marque (Hommes)	13.74%	17%	19%	29%	30%	4%
Vêtements, chaussures et accessoires (Hommes)	9.10%	20%	18%	30%	28%	3%
Produits divers	2.70%	15%	20%	32%	27%	6%
Médicaments en vente libre, compléments alimentaires et médicaments de substitution	6.90%	18%	10%	38%	25%	8%
Articles Religieux	0.38%	9%	22%	39%	27%	3%
Articles de Sport	0.85%	18%	18%	32%	23%	8%
Unisex	3.01%	13%	18%	44%	20%	5%
Produits de marque (Femmes)	0.83%	7%	26%	36%	21%	10%
Vêtements, chaussures et accessoires (Femmes)	3.52%	10%	14%	42%	18%	16%
Vêtements, chaussures et accessoires (Femmes Tailles Plus)	0.20%	15%	44%	4%	30%	7%

***Il convient de noter que la catégorie intitulée « appareils électroniques » comprend des articles comme des téléviseurs, des ventilateurs de bureau, des casques d'écoute, des CD audio et des radios-réveils. La catégorie « biens divers » regroupe les bouteilles d'eau, les contenants de plastique et les fournitures de bureau.

Depuis le lancement de la nouvelle stratégie d'achat nationale pour les effets personnels des détenus, le 1^{er} avril 2016, le SCC s'est penché sur de nombreux enjeux soulevés par les comités en ajoutant des articles au catalogue, comme des vêtements et des chaussures de tailles plus grandes, des vêtements de maternité, certains articles religieux et des options de vêtements de marque. En dépit des efforts

continus consacrés à contourner les difficultés associées au modèle de fourniture des effets personnels des détenus en place, des problèmes persistent quant à la capacité de fournir une liste exhaustive des articles à vendre, ainsi qu'à l'incapacité de réaliser des économies en faisant affaire avec un plus gros fournisseur.

3. Objectifs :

Le SCC souhaite normaliser son processus d'achat d'articles par les détenus et uniformiser les types de biens personnels qu'ils peuvent se procurer. Ce projet vise à accroître les économies et la sécurité en établissement. Le SCC a dressé une liste d'articles que pourront acheter les détenus.

4. Portée des travaux :

1. Les offrant(s) doivent proposer des articles courants et disponibles sur le marché, conformément à l'Appendice A de l'Énoncé des travaux dans le cadre d'un processus pancanadien d'achat d'articles par les détenus dans tous les établissements du SCC au pays.
2. Les offrant(s) doivent offrir du service à la clientèle, un catalogue adapté, un guichet de commandes en ligne, l'emballage et l'expédition de biens partout au pays et des possibilités de contrôle de l'assurance de la qualité et de procédures de retour et d'échange tel que stipulé à la section 4.6 de l'Appendice A de l'énoncé des travaux.
3. Les offrant(s) doivent fournir des services professionnels par l'entremise d'un chargé de compte désigné du SCC.
4. Les offrant(s) doivent respecter l'obligation d'établissement de rapports.

5. Catégories de biens / Liste de biens :

Les offrant(s) doivent fournir tous les articles des catégories pour lesquelles ils présentent une offre. Les articles et les catégories sont énumérés à l'Appendice A de l'Énoncé des travaux pour tous les établissements du SCC (les emplacements sont énumérés à l'Appendice C de l'Énoncé des travaux). On distingue ces biens selon les catégories suivantes :

1. Vêtements, chaussures et accessoires (pour hommes);
2. Vêtements, chaussures et accessoires (pour femmes);
3. Appareils électroniques et connexes;
4. Articles de sport;
5. Médicaments en vente libre, compléments alimentaires et médicaments de substitution;
5.1 Santé et personnelle
6. Produits divers;
7. Artisanat.

Tous les articles doivent respecter la [réglementation canadienne en santé et sécurité](#).

6. Contraintes de sécurité :

1. Les offrant(s) doivent offrir les articles figurant à l'Appendice A de l'Énoncé des travaux, conformément aux exigences techniques décrites. Aucun remplacement ne sera accepté sans l'approbation du SCC.
2. Le SCC restreindra l'achat de certains articles en fonction de la cote de sécurité en établissement du détenu : ceux qui ont une cote de sécurité inférieure auront accès à un plus vaste éventail de biens que

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

ceux qui ont une cote de sécurité supérieure. Le personnel du SCC devra continuer de vérifier que les produits commandés sont autorisés pour le détenu en question.

3. Le SCC effectuera une fouille de toutes les marchandises au moment de leur arrivée afin de déterminer si l'on tente d'introduire des objets interdits dans les établissements.

7. Service à la clientèle :

1. Les offrant(s) doivent assurer une fonction de service à la clientèle bilingue (en anglais et en français), par courriel et téléphone (y compris au moyen d'un numéro sans frais), afin de répondre aux demandes de renseignements qui pourraient toucher, entre autres aspects, l'état d'une commande, les modalités de retour, l'autorisation d'un retour et le règlement d'une plainte.

i. Cette fonction doit être accessible du lundi au vendredi, de 8h à 17h dans chaque région, sauf les jours fériés fédéraux et les jours fériés provinciaux applicables.

2. Les offrant(s) doivent proposer un système de service de messagerie téléphonique afin d'enregistrer les messages laissés par le personnel du SCC en dehors des heures de service à la clientèle.

i. On doit accuser réception de ces messages par courriel ou message téléphonique le jour ouvrable suivant.

Le SCC doit veiller à ce que tous les détenus disposent des mêmes articles, au même prix, peu importe l'emplacement de l'établissement.

8. Note – Sécurité en établissement/Isolement cellulaire des détenus :

Les entrepreneurs doivent savoir qu'ils pourraient faire face à un retard ou à un refus d'accès à certains secteurs, à certains moments (p. ex. au cours d'un isolement cellulaire des détenus dans un établissement ou d'autres mesures de sécurité d'urgence), même si des dispositions prévoyant l'accès avaient été prises au préalable.

On conseille aux entrepreneurs d'appeler au moins 24 heures avant la livraison pour vérifier que l'accès prévus est toujours accordé.

i. Si l'accès est interdit à leur arrivée sur les lieux, les entrepreneurs doivent adopter une solution de rechange déterminée par l'établissement en question.

ii. À l'exception des établissements situés dans des endroits éloignés, il faut effectuer la livraison dans un établissement à proximité.

iii. En cas d'établissement dans un endroit éloigné, les entrepreneurs doivent vérifier s'il existe un autre endroit de livraison ou s'ils doivent tenter de livrer la marchandise de nouveau.

9. Documents applicables :

Les travaux écrits dans le présent EDT seront réalisés en fonction des documents fournis par le SCC qui comprendront :

- [Directive du commissaire 566-1 – Contrôle des entrées et sorties des établissements](#)
- [Directive du commissaire 566-2 – Contrôle des entrées et des sorties des véhicules](#)
- [Directive du commissaire 566-9 – Fouille de cellules, de véhicules et d'autres secteurs](#)
- [Directive du commissaire 566-12 – Effets personnels des délinquants](#)
- [Directive du commissaire 860 – Argent des délinquants](#)
- [Directive du commissaire 890 – Cantines appartenant aux détenus](#)

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

- [Règles pour l'accessibilité des contenus Web \(WCAG\) 2.0](#)

APPENDICE A

PORTÉE DES TRAVAUX

LISTE DES BIENS PAR CATÉGORIES MISE À LA DISPOSITION DES DÉTENUIS

Les fournisseurs doivent être en mesure de fournir des biens aux établissements du SCC dans une des catégories présentées ci-dessous ou plus (l'Appendice C précise l'emplacement des établissements).

Catégories de fournisseurs nécessaires	Exemples de biens
<p>1. Vêtements, chaussures et accessoires (hommes et femmes)</p> <p>NIBS :</p> <p>N8405L : Blousons, pantalons, combinaison, culottes courtes, pour hommes</p> <p>N8405LFA : Pantalons, culottes, courtes, de travail, sauf athlétiques ou caleçons</p> <p>N8415UEA : Costumes et caleçons de bain, hommes et femmes</p> <p>N8420 : Sous-vêtements et vêtements de nuit, pour hommes</p> <p>N8425 : Sous-vêtements et vêtements de nuit, pour femmes</p> <p>N8440 : Bonneterie, ganterie et accessoires vestimentaires, pour hommes</p> <p>N8445 : Bonneterie, ganterie et accessoires vestimentaires, pour femmes</p> <p>N6645G : Montres</p>	<p>Différents styles de t-shirts (encolure en V, encolure ras du cou, polo, sans manches, col roulé), chandails en molleton, chandails, chemises habillées, chemisiers, vestes, pantalons en molleton, jeans, pantalons tout aller et habillés, culottes courtes (denim, athlétique, kaki), jupes, robes, chaussettes (de sport, de laine et habillées), collants, bas, cravates, sous-vêtements, pyjamas, peignoirs, chapeaux (pour l'hiver et casquette), gants, mitaines, manteaux, ceintures, lunettes de soleil (non réfléchissantes), montres, maillots de bain, chaussures de course, sandales, chaussures habillées, pantoufles, bottes (pluie, hiver, à talons – sans insertions d'acier).</p> <p>N.B. – Certaines restrictions s'appliqueront et celles-ci seront précisées. Par exemple, les articles représentant des actes de violence ou une appartenance à un groupe seront interdits.</p>
<p>2. Artisanat</p> <p>NIBS :</p> <p>N3405 : Scies et machines à limer</p> <p>N5210 : Instrument de mesure et de vérification pour artisans</p> <p>N8020 : Pinceaux et brosses de peintres</p> <p>N8040 : Adhésifs</p> <p>N8305 : Tissus</p> <p>N8310 : Fil et bandes</p> <p>N8330 : Cuir</p> <p>N5510 : Bois débité et autres matériaux de base dérivés du bois</p>	<p>Outils à bois, bois (cèdre foncé, rouge, jaune, pin, noyer, chêne, bouleau, épinette, goujons), cuir (suède, cuir brut, cuir de chevreuil, d'original, de vache), matériaux pour la fabrication de bijoux (perles, fermoirs, boîtes de rangement), tissus, pinceaux, peintures, teintures, diluants, papier abrasif, masques protecteurs contre la poussière, encre, fil (de différentes couleurs et épaisseurs), aiguilles (tricotage, perlage, broderie), toiles, ciseaux, outils à graver, tournevis, pierres (apatite, pierre à savon, albâtre), colles et pistolets à colle.</p>
<p>3. Articles de sport</p> <p>NIBS :</p> <p>N7830 : Équipements de divertissement et de gymnastique</p>	<p>Crampons, raquettes (badminton, tennis, squash, racquetball, ballon-balai, ping-pong), gants et ceintures d'haltérophilie, bâtons de hockey, supports et poids pour les poignets et les chevilles, casques, sacs de sport, protège-dents,</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

	ballons d'exercice, cordes à sauter (2,4 mètres de long).
<p>4. Articles de santé et personnels*</p> <p>*Cette catégorie sera divisée en deux sous-catégories distinctes.</p> <p>NIBS :</p> <p>N6508 : Cosmétiques et produits de toilette médicamenteux</p> <p>N6510ET : Supports, élastiques, chevilles, genoux, épaules</p> <p>N6650H : Lentilles optiques, tous les types</p>	<p>Articles de santé : Cette catégorie comprend les articles vendus sans ordonnance, comme les compléments alimentaires et produits de médecine douce. L'étiquette de ces articles doit porter un numéro d'identification du médicament (DIN), un numéro de produit naturel (NPN) ou les lettres DIN-HM (numéro d'identification du médicament-remède homéopathique) avant le numéro de licence de mise en marché et les articles ne doivent pas poser de risque sur le plan de la sécurité. Ainsi, il existe une liste d'ingrédients interdits, qui se trouve à l'Appendice E. Le fournisseur prendra les mesures nécessaires pour veiller à ce que les détenus n'aient pas accès à des articles comprenant ces ingrédients.</p> <p>Articles personnels : Cette catégorie n'inclut pas les articles offerts à la cantine des établissements (l'Appendice D), mais elle comprend les articles suivants : lentilles cornéennes et solutions, séchoir à cheveux, trousse de coiffure, maquillage, rasoirs électriques, pinces à épiler, tondeuse à moustache, bouchons d'oreille, attaches à cheveux, bouillottes, brosses à dents électriques, trousse d'irrigation buccale, supports pour les genoux, les chevilles et les poignets en vente libre, orthèses (sans pièces de métal).</p>
<p>5. Appareils électroniques* et connexes</p> <p>*Si un fournisseur peut offrir des articles de cette catégorie, mais qu'ils ne sont pas en plastique transparent, le Canada peut envisager la possibilité de diviser cette catégorie et d'octroyer deux contrats distincts.</p> <p>NIBS :</p> <p>N4140CE : Ventilateurs, portatifs, de bureau et à colonne</p> <p>N6645B : Horloges</p>	<p>Articles électroniques en plastique transparent : Téléviseurs d'une grandeur maximale de 40 cm et sans port USB, lecteur de carte à mémoire ou tout autre type de port permettant de se connecter à un support d'information externe. Les téléviseurs ne doivent pas avoir de capacité de réseautage ni de communication sans fil. Ils doivent avoir une sortie casque. Les écrans plats et à tubes cathodiques (ACL, DEL ou un équivalent) sont autorisés. Les chaînes stéréophoniques en une pièce (sans microphones à condensateur, microphones, capacité à ondes courtes ou haut-parleurs détachables) sont autorisées.</p> <p>Autres articles connexes (ne doivent pas nécessairement être en plastique) : radios-réveils, ventilateurs de bureau (diamètre maximal de 12 pouces, seulement en plastique), lecteurs de CD de poche ou non (sans fonction</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

	d'enregistrement), écouteurs (sans fonction sans fil et d'une longueur de 10 pieds), télécommandes, barres d'alimentation, CD audio, DVD (doivent être réinscriptibles et posséder une capacité de stockage de 4 Go ou moindre, câbles coaxiaux (10 pieds de long), machines à café, bouilloires, minuteries pour aliments, lampes de lecture, consoles de jeux (Nintendo ou Play Station 1 – Sans wifi ou capacité Bluetooth), Jeux vidéo (remis à neuf ou d'occasion compatibles avec les systèmes de 1ère génération Nintendo ou Play Station 1)
6. Biens divers NIBS : N7510 : Fournitures de bureau N7610 : Livres et brochures N7105E : Cadre, décoration N7420B : Machine à calculer N7520 : Articles et accessoires de bureau N7690 : Imprimés divers N7710 : Instruments de musique	Livres (y compris des dictionnaires, des atlas, des encyclopédies, des manuels, des livres à problèmes), contenants de plastique (taille maximale : 500 ml), fournitures de bureau (relieurs, calculatrices, stylos, marqueurs, surligneurs, enveloppes, cartes, papier ligné, feuilles pour imprimante, bloc-notes, album de découpages, carnet de croquis), instruments à cordes (guitares, basses), claviers (maximum d'un mètre de long sans amplificateur), instruments à vent, tasses, albums de photos et cadres (sans verre), cadenas à combinaison, jeux de société, cintres (en plastique seulement), agrafeuses (non électriques), bouteilles d'eau (16 onces).

Le SCC dressera une liste exhaustive des articles de chaque catégorie que les fournisseurs doivent offrir. La liste offrira un choix suffisant aux détenus dans une fourchette de prix établie et les articles respecteront les exigences du SCC en matière de sécurité. Seuls ces articles pourront être achetés. Aucun matériel de substitution ne pourra être accepté.

Les retours ne seront autorisés que dans les cas suivants : l'article n'est pas de la taille commandée, l'article livré est défectueux ou endommagé ou l'article livré n'est pas celui commandé.

Les fournisseurs prendront les mesures suivantes :

- a) fournir un système de commande en ligne auquel aura accès le personnel du SCC;
- b) emballer les commandes et les livrer à toutes les unités opérationnelles;
- c) offrir un système raisonnable pour les retours, les remboursements et/ou les réparations.

Tous les coûts de livraison seront payés par les détenus, et il s'agira idéalement de coûts fixes afin de ne pas pénaliser les détenus des collectivités éloignées. Un répertoire des établissements du SCC, y compris leur adresse, figure à l'Appendice C.

Les commandes seront passées selon un horaire établi. Les fournisseurs assureront la qualité des biens fournis. Les biens défectueux ou endommagés en raison de la livraison seront remplacés rapidement, sans aucuns frais de livraison supplémentaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Les fournisseurs doivent veiller à ce que leur personnel ait une autorisation de sécurité et ils doivent atténuer tous les risques d'altération lorsqu'ils ont recours aux services de sous-traitants.

Les fournisseurs offrant des articles électroniques devront offrir au moins les articles suivants en plastique transparent : téléviseurs (grandeur maximale de 40 cm et sans port USB ni capacité de communication sans fil) et chaînes stéréophoniques en une pièce.

Les articles doivent respecter tous les règlements canadiens en matière de santé et de sécurité et leur prix doit être en dollars canadiens et comprendre les frais d'expédition.

APPENDICE B

SERVICE CORRECTIONAL DU CANADA

ACHATS DES DÉTENUÉS

QUESTIONS À L'INDUSTRIE

Renseignements demandés aux fournisseurs éventuels

Les répondants doivent lire l'annexe A (Ébauche de l'énoncé des travaux) avant de répondre aux questions ci-dessous. Les questions suivantes ont été regroupées sous des thèmes communs. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions, mais tous les renseignements fournis sont utiles.

1. Votre entreprise peut-elle offrir des biens dans une des catégories de biens ou plus à tous les établissements au Canada? Veuillez préciser les catégories dans lesquelles votre entreprise peut offrir des biens.
2. Votre entreprise peut-elle offrir les mêmes articles dans toutes les provinces où le SCC compte des établissements? Sinon, dans quelles provinces votre entreprise peut-elle offrir des biens?
3. Le SCC doit veiller à ce que tous les articles achetés respectent des exigences précises en matière de sécurité. De plus, le personnel du SCC fouille tous les articles arrivant dans les établissements pour détecter toute tentative de faire entrer des objets interdits ou non autorisés dans les établissements.
 - a. Comment votre entreprise peut-elle nous aider à veiller à la sécurité des articles au moment de l'assemblage et de l'emballage des commandes destinées au SCC?
 - b. Quelles mesures appliquez-vous pour assurer la sécurité et la qualité des articles provenant de votre entreprise? Pouvez-vous communiquer des pratiques exemplaires se rapportant aux processus d'expédition ou à l'utilisation d'entreprises de livraison?
4. Veuillez donner un ou plusieurs exemples de situations où votre entreprise a fourni au cours des trois dernières années des services semblables à des installations, des entreprises ou des établissements ayant des exigences particulières en matière de sécurité. Seriez-vous en mesure de communiquer vos pratiques exemplaires ou les leçons retenues?
5. Les questions ci-dessous concernent l'achat d'articles électroniques.
 - a. Comment votre entreprise propose-t-elle de régler la question des garanties en cas de bris ou de défectuosité?
 - b. Votre entreprise peut-elle offrir des téléviseurs et des chaînes stéréophoniques en plastique transparent conformément aux exigences formulées dans le présent document?
 - c. Votre entreprise peut-elle offrir d'autres articles dans un boîtier transparent, comme des radios-réveils ou des lecteurs de CD portatifs? Veuillez donner un prix de détail suggéré pour tous ces articles en plastique transparent.
 - d. Votre entreprise peut-elle offrir d'autres articles électriques ou électroniques, mais pas nécessairement en plastique transparent, comme ceux énumérés dans le tableau de l'Appendice A?
 - e. Votre entreprise peut-elle offrir des consoles de jeux sans wifi ou capacité Bluetooth et des jeux vidéo compatibles avec les systèmes de 1^{ère} génération?

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

6. En ce qui concerne les articles relatifs à l'habillement, le SCC souhaite offrir aux détenus un ensemble d'articles de styles de couleurs et de prix différents. Par exemple, le SCC peut décider d'offrir aux détenus la possibilité d'acheter cinq paires différentes de chaussures de course de marques et de prix différents.

a. Votre entreprise peut-elle offrir une variété de gammes de produits, de types de vêtements, de styles et de prix? Si oui, veuillez énumérer les marques que vous pouvez offrir (par exemple, Nike, Sketchers, etc.) et les produits offerts dans ces marques (par exemple, chaussures de course, t-shirts, chandails en molleton et chaussettes de la marque Nike).

b. Quelle est votre politique de retour pour les articles?

7. Votre entreprise peut-elle fournir un catalogue en format papier ou électronique (CD-ROM) de tous les articles offerts? Quel type de service de commande en ligne votre entreprise peut-elle offrir pour faciliter le processus de commande?

8. Compte tenu de votre expertise, votre entreprise aurait-elle des recommandations à formuler au SCC sur la meilleure façon d'appliquer cette stratégie comptant un si grand nombre de catégories de produits?

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

APPENDICE C

ÉTABLISSEMENTS DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Région de l'Atlantique		
Établissement de l'Atlantique (sécurité maximale) 13175, Route 8 C.P. 102 Renous (Nouveau-Brunswick) E9E 2E1	Pénitencier de Dorchester (sécurité moyenne) 4902, rue Main Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9	Établissement de Springhill (sécurité moyenne) 330, rue McGee Springhill (Nouvelle-Écosse) B0M 1X0
Pénitencier de Dorchester (sécurité minimale) 4902A, rue Main Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9	Établissement Nova pour femmes (niveaux de sécurité multiples) 180, rue James Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 6R8	
Région du Québec		
Centre régional de réception (niveaux de sécurité multiples) 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Établissement Archambault (sécurité minimale) 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Établissement Archambault (sécurité moyenne) 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
Établissement de Cowansville (sécurité moyenne) 400, avenue Fordyce Cowansville (Québec) J2K 3N7	Établissement de Donnacona (sécurité maximale) 1537, route 138 Donnacona (Québec) G3M 1C9	Établissement Drummond (sécurité moyenne) 2025, boul. Jean-de-Brébeuf Drummondville (Québec) J2B 7Z6
Centre fédéral de formation (sécurité minimale) 600, montée Saint-François Laval (Québec) H7C 1S5	Centre fédéral de formation (niveaux de sécurité multiples) 6099, boulevard Lévesque Est Laval (Québec) H7C 1P1	Établissement Joliette pour femmes (niveaux de sécurité multiples) 400, rue Marsolais Joliette (Québec) J6E 8V4
Établissement de La Macaza (sécurité moyenne) 321, chemin de l'Aéroport La Macaza (Québec) J0T 1R0	Établissement de Port-Cartier (sécurité maximale) 1, chemin de l'Aéroport C.P. 7070 Port-Cartier (Québec)	

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

	G5B 2W2	
Région de l'Ontario		
Établissement de Bath (sécurité moyenne) 5775, chemin Bath C.P. 1500 Bath (Ontario) K0H 1G0	Établissement de Beaver Creek (sécurité moyenne) 2000, promenade Beaver Creek C.P. 5000 Gravenhurst (Ontario) P1P 1Y2	Établissement de Beaver Creek (sécurité minimale) 2000, promenade Beaver Creek C.P. 1240 Gravenhurst (Ontario) P1P 1W9
Établissement de Collins Bay (sécurité moyenne et maximale) 1455, chemin Bath C.P. 190 Kingston (Ontario) K7L 4V9	Établissement de Collins Bay (sécurité minimale) 1455, chemin Bath C.P. 7500 Kingston (Ontario) K7L 5E6	Établissement pour femmes Grand Valley (niveaux de sécurité multiples) 1575, boul. Homer Watson Kitchener (Ontario) N2P 2C5
Établissement de Joyceville (sécurité moyenne) Autoroute 15 C.P. 880 Kingston (Ontario) K7L 4X9	Établissement de Joyceville (sécurité minimale) Autoroute 15, n° 3766 C.P. 4510 Kingston (Ontario) K7L 5E5	Établissement de Millhaven (sécurité maximale) Autoroute 33 C.P. 280 Bath (Ontario) K0H 1G0
Établissement de Warkworth (sécurité moyenne) Route rurale n° 29 C.P. 760 Campbellford (Ontario) K0L 1L0		
Région des Prairies		
Bowden Institution (sécurité minimale et moyenne) Autoroute 2 C.P. 6000 Innisfail (Alberta) T4G 1V1	Établissement de Drumheller (sécurité minimale et moyenne) Autoroute 9 C.P. 3000 Drumheller (Alberta) T0J 0Y0	Établissement d'Edmonton (sécurité maximale) 21611, rue Meridian Edmonton (Alberta) T5Y 6E7
Établissement d'Edmonton pour femmes (niveaux de sécurité multiples) 11151, 178 ^e rue Edmonton (Alberta) T5S 2H9	Établissement de Grande Cache (sécurité minimale et moyenne) Avenue Hoppe Sac 4000 Grande Cache (Alberta) T0E 0Y0	Centre Grierson (sécurité minimale) 9530, 101 ^e avenue (sous-sol) Edmonton (Alberta) T5H 0B3
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (sécurité minimale et moyenne) C.P. 1929	Centre Pê Sâkâstêw (sécurité minimale) Autoroute 2A C.P. 1500	Centre psychiatrique régional (niveaux de sécurité multiples) 2520, avenue Central Nord

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Maple Creek (Saskatchewan) S0N 1N0	Maskwacis (Alberta) T0C 1N0	C.P. 9243 Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5
Pénitencier de la Saskatchewan (sécurité maximale et moyenne) 15 ^e rue Ouest C.P. 160 Prince Albert (Saskatchewan) S6V 5R6	Pénitencier de la Saskatchewan (sécurité minimale) 15 ^e rue Ouest C.P. 160 Prince Albert (Saskatchewan) S6V 5R6	Établissement de Stony Mountain (sécurité moyenne) Autoroute 7 C.P. 4500 Winnipeg (Manitoba) R3C 3W8
Établissement de Stony Mountain (sécurité minimale) Autoroute 7 C.P. 4500 Winnipeg (Manitoba) R3C 3W8	Pavillon de ressourcement Willow Cree (sécurité minimale) C.P. 520 Duck Lake (Saskatchewan) S0K 1J0	
Région du Pacifique		
Établissement de la vallée du Fraser pour femmes (niveaux de sécurité multiples) 33344, rue King Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 6J5	Établissement de Kent (sécurité maximale) 4732, chemin Cemetery C.P. 1500 Agassiz (Colombie-Britannique) V0M 1A0	Village de guérison Kwikwèxwelhp (sécurité minimale) C.P. 110 16255, chemin Morris Valley Harrison Mills (Colombie-Britannique) V0M 1L0
Établissement de Matsqui (sécurité moyenne) 33344, chemin King C.P. 2500 Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 4P3	Établissement de Mission (sécurité moyenne) 8751, chemin Stave Lake C.P. 60 Mission (Colombie-Britannique) V2V 4L8	Établissement de Mission (sécurité minimale) 33737, chemin Dewdney Trunk C.P. 50 Mission (Colombie-Britannique) V2V 4L8
Établissement Mountain (sécurité moyenne) 4732, chemin Cemetery C.P. 1600 Agassiz (Colombie-Britannique) V0M 1A0	Établissement du Pacifique (niveaux de sécurité multiples) 33344, chemin King C.P. 3000 Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 4P4	Établissement William Head (sécurité minimale) 6000, chemin William Head Victoria (Colombie-Britannique) V9C 0B5

APPENDICE D

**LISTE NATIONALE DES CATÉGORIES DE PRODUITS DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE
ACTUELLEMENT OFFERTS DANS LES CANTINES DES ÉTABLISSEMENTS**

PRODUITS POUR HOMMES ET FEMMES			
<u>Catégories</u>			
1	Antiacide	Maalox/Tums/Pepto Bismol/Alka Seltzer	
2	Sirop contre la toux (sans alcool)	Sirop contre la toux Balminil Sirop contre la toux Vicks	
3	Analgésique, antipyrétiques, antibiotiques	Acétaminophène Ibuprofène A-535 Tiger Balm, Polysporin Oragel	Extra fort
4	Remèdes contre le rhume	Pastilles contre la toux Halls Pastilles contre la toux Bentasil Cepacol Onguent pour les feux sauvages	Multivitamines
5	Soins personnels	Cure-oreilles Baume pour les lèvres Préparation H Coupe-ongles Lotion hydratante Protection pour le contrôle de la vessie Chasse-moustiques Détergent à lessive	Chasse-moustiques en aérosol ou par pompe
6	Hygiène buccale	Brosses à dents Dentifrice Soie dentaire (au mètre) ou explorateur dentaire Tablettes Polident Bain de bouche (sans alcool) Ciment pour prothèse dentaire	
7	Écran solaire	Écran solaire dont le FPS est au moins 30	Lotion de bronzage
8	Savon pour la peau Désodorisant	Neutrogena/Spectrogel Désodorisant ou antisudorifique	Gel hydratant pour le corps
9	Produits pour les cheveux	Shampooing	Gel, mousse

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

		Revitalisant Peigne, peigne afro Brosse à cheveux Produits avec vitamines (p. ex., African Gold) Produits pour répondre aux besoins spéciaux de personnes de couleur (p. ex., Just for Me, PINK)	
10	Rasoirs et crèmes à rasage	Bic/Gillette/Schick	Lotion après-rasage
11	Produits d'abandon du tabac	Gomme Nicorette (toutes)	Timbre à la nicotine
PRODUITS POUR FEMMES			
<u>Catégories</u>			
12	Hygiène féminine	Douche vaginale	
13	Produits épilatoires	Crème épilatoire Neet	Cire chaude

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198955/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198955

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198955

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

APPENDICE E

LISTE DES INGRÉDIENTS INTERDITS DANS LES MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE, LES SUPPLÉMENTS ALIMENTAIRES ET LES REMÈDES DE MÉDECINE DOUCE

Produits délivrés sur ordonnance
Dextrométhorphane
Alcool
Éphédrine/pseupdoéphédrine
Créatine
Dimenhydrinate
Diphenhydramine
Salicylate de triéthanolamine
Nicotine
Menthol
Substances contrôlées

Nota : Tous les suppléments alimentaires et remèdes de médecine douce que souhaitent acheter les détenus doivent être des produits sans ordonnance, et l'étiquette doit porter un numéro d'identification du médicament (DIN), un numéro de produits naturel (NPN) ou un numéro de médicament homéopathique (DIN-HM) précédant le numéro de licence du produit.